



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Dates du Conseil Municipal	Numéros de délibérations	Résultats	Objets
30/04/2024	Délibération n°1	Approuvée	Vote des taux de fongibilité des crédits.
30/04/2024	Délibération n°2	Approuvée	Vote des Comptes de Gestion 2023 Budget principal.
30/04/2024	Délibération n°3	Approuvée	Vote des Comptes de Gestion 2023 budget eau et assainissement.
30/04/2024	Délibération n°4	Approuvée	Vote des Comptes Administratifs 2023 Budget principal.
30/04/2024	Délibération n°5	Approuvée	Vote des Comptes Administratifs budget eau et assainissement.
30/04/2024	Délibération n°6	Approuvée	Affectation des résultats budget principal.
30/04/2024	Délibération n°7	Approuvée	Affectation des résultats budget eau et assainissement.
30/04/2024	Délibération n°8	Approuvée	Vote des taux de taxes locales (TFB, TFNB, THRS).
30/04/2024	Délibération n°9	Approuvée	Vote des subventions aux associations.
30/04/2024	Délibération n°10	Approuvée	Vote du Budget Primitif 2024 Budget principal.
30/04/2024	Délibération n°11	Approuvée	Vote du Budget Primitif 2024 Budget eau et assainissement.
30/04/2024	Délibération n°12	Approuvée	Signature de la convention relative au partage des frais de fonctionnement et d'investissement des services eau et assainissement des deux communes.
30/04/2024	Délibération n°13	Approuvée	Avenant de convention de groupement de commande avec la commune de Briord.
30/04/2024	Délibération n°14	Approuvée	Approbation de garantie d'emprunt pour la réhabilitation de 7 logements par LOGIDIA.

Dans un souci de simplification, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 supprime le compte rendu des séances du Conseil Municipal.

A compter du 1er juillet 2022, la liste des délibérations remplace le compte rendu des séances du Conseil Municipal. Elle a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant.

Conformément à l'article L. 2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal doit être affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.